

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 23 juin 2021, à 18h30, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Raymond Morin, Maire  
    Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1  
    Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2  
    Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3  
    Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4  
    Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5  
    Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

Est aussi présente la directrice générale et secrétaire-trésorière ainsi qu'une (1) personne dans l'assistance.

**La séance extraordinaire du conseil du 23 juin est à huis clos avec les membres du Conseil et la Directrice générale, suite aux recommandations du Ministère de la Santé publique et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dû à la pandémie du COVID-19 afin d'assurer la sécurité de toutes les citoyennes et citoyens de Délage.**

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Elle est ouverte à 18h36.

**2021-06-CMD221            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Gilles Jolivette et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**1        LÉGISLATION**

1.1    Adoption de l'ordre du jour

**2        ADMINISTRATION**

2.1    Octroi du contrat de défrichage et élagage de la ligne électrique d'Hydro-Québec – Chemin du lac Achigan – Phase II

**3        LEVÉE DE LA SÉANCE**

2021-06-CMD222

**OCTROI DU CONTRAT DE DÉFRICHAGE ET ÉLAGAGE  
DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC –  
CHEMIN DU LAC ACHIGAN – PHASE II**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

CONSIDÉRANT que la ligne d'Hydro-Québec doit être terminée avant l'arrivée des travailleurs qui monteront les lignes aux poteaux;

CONSIDÉRANT les estimations reçues;

9336-3778 Québec Inc – Les Entreprises Lafrenière	43 125 \$ (excluant les taxes)
André Pelletier, Entrepreneur forestier	38 516 \$ (excluant les taxes)

CONSIDÉRANT que la Municipalité est en attente de l'acceptation du financement par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise la Directrice générale à octroyer le contrat à André Pelletier, Entrepreneur forestier et ce, selon les termes et conditions de l'estimation # 027 pour terminer le défrichage et l'élagage de la ligne électrique d'Hydro-Québec tel qu'il est exigé par Hydro-Québec pour le secteur du Lac Achigan. Les travaux devront commencer dès l'obtention du financement puisque ces travaux doivent attendre l'acceptation du MAMH pour être remboursés par le prêt et payable par les contribuables du secteur.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si des membres du conseil sont en désaccord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité.**

2021-06-CMD223

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy et appuyé de la conseillère Louise Charlebois, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 18h37.

**Adoptée à l'unanimité.**

\_\_\_\_\_  
Raymond Morin  
Maire

\_\_\_\_\_  
Joanne Poulin  
Directrice générale et secrétaire-trésorière